

**Syndicat mixte du Point Fort**

---

**DECISION DE BUREAU N°2022-08**

-----  
**Séance du vendredi 9 septembre 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-deux juillet à quatorze heures, le Bureau du Syndicat Mixte du Point Fort dûment convoqué le treize juillet 2022, s'est réuni à Cavigny sous la présidence de M. Laurent PIEN, Président.

Etaient présents : M. Pien, Mme Hérout, M. Varin, M. Javalet, M. Follain, M. Lhullier, Mme Clément, M. Gilles

Etaient excusés : M. Quinette,

Nombre de membres en exercice : 9      Présents et représentés : 8

**DB N°2022-08 - Marché n°2022/02 – Traitement et valorisation des déchets végétaux bruts du syndicat mixte du Point Fort**

VU la délibération du Comité Syndical en date du 4 septembre 2020, déléguant au Bureau le pouvoir de prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant les avenants lorsque les crédits sont prévus au budget :

- pour les marchés de fournitures, services et prestations intellectuelles dont les montants sont supérieurs aux seuils des procédures formalisées,
- pour les marchés de travaux dont le montant est supérieur à 500 000 € HT.

VU le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 9 septembre 2022,

**A l'unanimité, le Bureau du Syndicat Mixte du Point Fort,**

**AUTORISE le Président à signer les marchés (11 lots) d'une durée d'un an renouvelable 2 fois pour une période de 12 mois soit une durée totale pouvant aller jusqu'à 3 ans maximum avec :**

- Lot 1 : Traitement et valorisation des déchets végétaux bruts de la déchèterie de Carentan : SEDE ENVIRONNEMENT pour 116 250 euros HT maximum sur 3 ans.
- Lot 2 : Traitement et valorisation des déchets végétaux bruts de la déchèterie de Condé sur Vire : SEDE ENVIRONNEMENT pour 144 150 euros HT maximum sur 3 ans.
- Lot 3 : Traitement et valorisation des déchets végétaux bruts de la déchèterie de Le Désert : SEDE ENVIRONNEMENT pour 30 225 euros HT maximum sur 3 ans.
- Lot 4 : Traitement et valorisation des déchets végétaux bruts de la déchèterie de Marigny : SEDE ENVIRONNEMENT pour 46 500 euros HT maximum sur 3 ans.
- Lot 5 : Traitement et valorisation des déchets végétaux bruts de la déchèterie de Percy : SEDE ENVIRONNEMENT pour 23 250 euros HT maximum sur 3 ans.
- Lot 6 : Traitement et valorisation des déchets végétaux bruts de la déchèterie de Pont-Hébert : SEDE ENVIRONNEMENT pour 46 500 euros HT maximum sur 3 ans.
- Lot 7 : Traitement et valorisation des déchets végétaux bruts de la déchèterie de Saint Clair sur l'Elle : SEDE ENVIRONNEMENT pour 37 200 euros HT maximum sur 3 ans.
- Lot 8 : Traitement et valorisation des déchets végétaux bruts de la déchèterie de Saint Martin de Bonfossé : SEDE ENVIRONNEMENT pour 27 900 euros HT maximum sur 3 ans.

- Lot 9 : Traitement et valorisation des déchets végétaux bruts de la déchèterie de Tessy sur Vire : SEDE ENVIRONNEMENT pour 37 200 euros HT maximum sur 3 ans.
- Lot 10 : Traitement et valorisation des déchets végétaux bruts de la déchèterie de Villedieu les Poêles SEDE ENVIRONNEMENT pour 83 700 euros HT maximum sur 3 ans.
- Lot 11 : Transport, traitement et valorisation des déchets végétaux bruts de la déchèterie de Saint-Lô : SEDE ENVIRONNEMENT pour 769 500 euros HT maximum sur 3 ans.

Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Monsieur Le Préfet de La Manche
- L'agent comptable de la collectivité

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Transmis en Préfecture le : **16 SEP. 2022**

Mis en ligne le : **20 SEP. 2022**

Fait à Cavigny, le 9 septembre 2022

Le Président,  
Laurent PIEN